

Zac St ROMAN à Roquebrune Cap Martin

A la frontière entre Monaco et Roquebrune, par un permis délivré le 25 octobre 1992, la mairie de Roquebrune Cap Martin voulait urbaniser un terrain, complanté d'oliviers, situé à 275 m de la mer. Le permis, délivré par la mairie ne tenait pas compte de la Loi Littoral comme l'indique la Cour d'Appel <http://legimobile.fr/fr/jp/a/caa/69123/1997/4/8/96LY00907/> La procédure fut longue. Après 8 jugements en faveur de l'ASPONA, le permis de la ZAC de St ROMAN est annulé par le conseil d'état en 1998.

En septembre 2013 une concertation était proposée au public avec 3 scénarios de 93 à 105 logements. L'ASPONA avait souligné qu'aucun des 3 projets ne respectait la décision précédente.

Le 27 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation publique préalable liée au projet d'aménagement "Vallon de Saint Roman". En fait c'est un tout autre projet qui se prépare avec la création de 175 logements ! Une nouvelle concertation est prévue avec une enquête publique. Nous serons vigilants et nous défendrons la loi littoral et la coulée verte comme par le passé!

PLU Plan Local d'Urbanisme

Le PLU remplace le POS, plan d'occupation des sols depuis la loi SRU de 2000. Il y a parallèlement la mise en place au plan intercommunal du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Les PLU de Menton et celui de Roquebrune sont toujours en élaboration. Le PADD a fait l'objet d'une réunion publique. En tant qu'association agréée au titre de l'environnement l'ASPONA a demandé par courrier à être associée à cette élaboration, demande non suivie d'effets.

Hôtel View Star Vistaero.

Par un article paru dans Nice Matin fin juillet 2015 nous avons appris le projet de réhabilitation de l'Hôtel View Star- Vista Palace de Roquebrune-Cap-Martin. Il y aurait démolition et reconstruction d'une partie du bâtiment avec la création de suites troglodytes.



Par une lettre au Préfet des Alpes Maritime nous avons alerté les pouvoirs publics sur des travaux dangereux pour les habitants du quartier. Dans la nuit du 8 au 9 septembre 2005 un rocher de 3 tonnes provenant des fonds appartenant à l'établissement a chuté dans des propriétés voisines entraînant la prise d'un arrêté de péril et l'évacuation de plusieurs habitations pendant plusieurs semaines.

La zone est fragile et la falaise sur laquelle repose l'hôtel est en zone rouge, Avant tous travaux, un confortement de la falaise s'impose. L'ASPONA y veillera.

Enquête publique Plage de St Roman

A la frontière monégasque, en bord de mer, il existe une plage naturelle dite du « pont de fer » ou plage de st Roman.

Une partie de la plage est publique et très fréquentée l'été. L'autre partie est une concession accordée à la SBM.

Une enquête publique s'est déroulée à Roquebrune fin juillet 2015 avec un important projet d'aménagement de la plage (élargissement d'un trottoir, engraissement de la plage, création d'une digue sous marine). Bien que hors du périmètre Natura 2000 Cap Martin, des études de Belsher et Houglatte montre qu'un important herbier de posidonies existe dans cette zone et qu'ils doivent être protégés. Ce sont les observations que nous avons déposé sur le cahier d'enquête.

